



Mairie de Charensat

Réunion du 10 Juin 2021

Présents : MM. BACCONNET – BLANCHON – BUISSON – CUNY – DOS SANTOS – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – POUCHOL – SENETAIRE

Absents Excusés : MM. BARRIERE (pouvoir à M. GRANDSAIGNE) – BENARD-SERRURIER (pouvoir à Mme BACCONNET) – CLOAREC (pouvoir à M. BLANCHON) – MARTIN (pouvoir à Mme DUBOISSET) – MOURDON (pouvoir à M. SENETAIRE)

Date de convocation : 03/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

- Remarques CR du 12/04/2021 : Monsieur le Maire revient sur différents points de la 2ème réunion du 12/04/2021, à savoir :

ORE : signé chez le notaire le 16 avril 2021.

1 - Courrier DU MEE :

Mrs BLANCHON, CLOAREC et BARRIERE se sont rendus sur le terrain à La Poumerole et ont rencontré Messieurs DU MEE qui leurs ont fait part de points concernant la commune. Terrains communaux qui ressort de la compétence communale et des points concernant des limites privées qui ne relèvent pas de la compétence communale.

2 – Etang de Chevalet :

Un constat d'huissier a été fait le 21 Avril 2021 pour prendre acte que des travaux avaient été réalisés sur la parcelle communale qui supporte le barrage du plan d'eau sans que la commune n'en soit avertie.

Vote : 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Approbation du compte-rendu du 12/04/2021 : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- Choix du Cabinet d'architecte pour le PAD (Plan d'Aménagement Durable) : Monsieur le Maire rappelle le lancement d'un appel d'offres pour l'étude du PAD à la suite duquel trois cabinets ont été auditionnés le 10 mai 2021 par une commission composée de membres du conseil, d'un représentant de la direction de l'habitat du Conseil Départemental, l'architecte du CAUE du Puy-de-Dôme et la chargée d'urbanisme au sein du SMADC. Les 3 cabinets retenus sont : Atelier du Rouget représenté par M. Fabien DAMAS, LMP représentée par Mme Lise MARCHAL avec M. Christophe PERICHON, Mme Isabelle GRONOWSKI avec M. Xavier BONNET. Monsieur le Maire présente les 3 rapports ainsi que les notes d'honoraires de chacun avec les différentes phases de leur étude. Le montant des honoraires est le suivant, Isabelle GRONOWSKI : 21 625,00 € H.T. pour 37,5 jours de travail - Atelier du Rouget : 20 350,00 € H.T. pour 39,5 jours de travail - Lise MARCHAL : 24 240,00 € H.T. pour 40,5 jours de travail. Le vote a donné le résultat suivant, Lise MARCHAL : 2 pour, Atelier du Rouget : 0 pour, Isabelle GRONOWSKI : 13 pour.

- Créances admises en non-valeur sur le Service Assainissement : Monsieur le Maire présente le montant des impayés de 2012 à 2017 sur le Service Assainissement transmis par la Trésorerie qui demande l'admission de ces créances en non-valeur pour un montant total de 549,77 €. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Devis et courriers divers :

Devis :

* devis de MAZET Solutions concernant l'installation électrique du rideau d'air chaud à la salle des fêtes, au-dessus de la porte d'entrée, qui ne fonctionne plus (boîtier déporté vers la petite buvette). De plus, il est nécessaire de remplacer le disjoncteur 4 x 10 A existant trop faible par un 4 x 16 A. L'ensemble de ces travaux s'élève à 1 846,70 € H.T. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Acquisition d'une balayeuse ramasseuse en commun avec la commune de Dontreix : Monsieur le Maire fait part du devis des Ets DUMONTAUX pour un montant de 8 400 € H.T. avec une plus-value de 1 300 € H.T. pour le balai latéral flottant + 250 € HT pour le compteur d'heures, soit un total de 9 950 € H.T., devis accepté par la commune de Dontreix. Ce matériel sera réglé en totalité par la commune de Dontreix et la commune de Charensat remboursera la moitié à Dontreix, soit 4 975 € H.T. Une convention d'utilisation du matériel sera établie entre les 2 communes. Prévoir un cahier des charges. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

Courriers :

* Lecture d'un courrier d'une personne qui serait intéressée par le projet de relance par la commune de l'ancien restaurant du Bourg. Les membres du Conseil accueillent cette proposition de façon très favorable et propose d'engager les discussions avec elle.

* Lecture du courrier du Président de l'association « Spécimen Carpe des Combrailles » concernant l'enduro carpe à Chancelade que le Club propose d'organiser du 23 au 26 septembre 2021. La Mairie souhaite proposer, compte tenu des problèmes sanitaires, de l'impact sur le plan d'eau, du manque d'éléments concernant le plan de gestion, 30 postes à 6 cannes avec la réglementation en vigueur actuellement et souhaite que le club verse une participation de 500 € concernant le fonctionnement du plan d'eau. Monsieur Stéphane GRANDSAIGNE intervient en faisant remarquer que le club a déjà proposé de verser 500 € à la Commune pour participer à l'empoissonnement.

Accord ave 15 pour – 0 contre- 0 abstention.

* Lecture de la convention établie par le Conseil Départemental concernant l'attribution de la subvention accordée à la commune d'un montant de 69 600 € pour le renforcement du réseau d'eau (renouvellement de la conduite entre le Bourg et Les Conchons – renforcement de la capacité de stockage – travaux sur les captages de Chabassière et la Chèvre). Ce montant représente 40 % des dépenses, l'agence de l'eau ayant déjà attribué aussi 40 %, cela porte à 80 % le taux de subvention pour ce dossier

* Démarche « ma commune au naturel » proposée par le conseil départemental : Nathalie BUISSON référente. La commune sera visitée le 28 juin dans la matinée pour faire un état des lieux des différents espaces existants.

* don du sang : 37 personnes dont 1 nouveau donneur lors de la collecte du 4 juin

* Chasse : A la demande de Monsieur BUSSON Président de la fédération de chasse du Puy-de-Dôme, Monsieur le Maire a été convoqué à une réunion de conciliation entre les 2 sociétés de chasse présentes sur la Commune. Monsieur le Maire a remis les seuls documents déposés en Mairie concernant les droits de chasse sur la Commune de Charensat ; baux de chasse datant du 01/09/1975 validés par le Maire de l'époque (Monsieur BESSE Albert) et le président de l'Amicale des chasseurs Monsieur BEAUDET René. Documents toujours en vigueur actuellement car enregistrés aux hypothèques sauf au cas où ils auraient été dénoncés légalement. La médiation n'a pas abouti et la fédération de chasse a depuis pris la décision de supprimer les 2 plans de chasse qui devaient être attribués pour réguler le gros gibier. Il a été proposé d'élaborer une motion concernant cette situation qui risque d'engendrer de gros problèmes au niveau agricole et forestier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Les Membres,